



## La notification obligatoire du VIH Une priorité de santé publique Un engagement de tous

### Éditorial

Depuis l'avènement des trithérapies et l'amélioration de la survie des patients, il est vite apparu que la déclaration obligatoire du sida était insuffisante. La surveillance de l'infection à Virus d'Immunodéficience Humaine (VIH) par un système de notification obligatoire est devenue un outil indispensable pour suivre la dynamique de l'épidémie en France.

S'il a été reconnu par tous que surveiller l'infection par le VIH était un objectif impératif de santé publique, tous les professionnels de santé et les associations de malades se sont accordés et mobilisés pour dire que cette surveillance devait respecter le droit fondamental de l'individu, le respect de sa vie privée. Durant plusieurs années, l'Institut de veille sanitaire a travaillé avec l'ensemble des représentants de la société, les professionnels de santé, les associations de malades, les institutions concernées, la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), pour imaginer un dispositif sûr, efficace, à vocation exhaustive et respectueux des droits des patients. En 2003, ce dispositif a pu enfin être mis en œuvre et à l'instar de la majorité des pays européens, la notification obligatoire pour le VIH en France est devenue une réalité. La mise en place concomitante de la surveillance virologique, outil innovant dont l'utilisation à l'échelle nationale est unique au monde a été possible grâce au développement d'un test d'infection récente par le Centre national de référence (CNR) du VIH dans le cadre d'un projet de recherche de l'action coordonnée 23 (dynamique de l'épidémie) soutenu par l'Agence nationale de recherche sur le sida (ANRS). Les données issues de cette surveillance virologique contribueront à la mesure de l'incidence du VIH et à l'étude de la diffusion des sous-types viraux. Ce numéro spécial du BEH présente les premiers résultats de la notification du VIH et de la surveillance virologique. Les données issues des tout premiers mois de surveillance indiquent que le dispositif fonctionne. Cependant, sa complexité, en particulier les procédures mises en place pour le respect de l'anonymat des personnes sont sources de difficultés

logistiques et alourdissent la charge de travail de l'ensemble des intervenants, médecins, biologistes, médecins inspecteurs de santé publique et épidémiologistes. C'est pourquoi, il sera nécessaire d'adapter et d'améliorer son fonctionnement. C'est dans cet état d'esprit que l'Institut de veille sanitaire et l'ensemble de ses partenaires ont d'ores et déjà mis en place une évaluation du dispositif. Au-delà de ces difficultés, il importe au vu de ces premiers résultats que l'ensemble des participants, patients, déclarants, médecins et biologistes, s'approprie le système et les données qui en sont issues.

La notification par le VIH en France permettra d'évaluer au mieux la dynamique de la transmission et d'adapter les politiques de prévention auprès des personnes exposées. Le dispositif de surveillance de l'infection par le VIH mis en place en France concilie surveillance épidémiologique et respect des droits des personnes. Il dépend de la volonté de l'ensemble des professionnels de santé et de la société civile que ce dispositif se pérennise et s'améliore. Le pari est certes ambitieux et difficile mais il n'est pas impossible et ces premiers résultats en attestent.

*Jean-Claude Desenclos,  
 Responsable du département des maladies infectieuses,  
 Institut de veille sanitaire*

### SOMMAIRE

Éditorial	p. 101
Premiers résultats du nouveau dispositif de surveillance de l'infection à VIH et situation du sida au 30 septembre 2003	p. 102
Dépistage et diagnostic du VIH dans les laboratoires en France (2001-2002)	p. 111

*Coordination scientifique du numéro :*  
 Françoise Cazein, Florence Lot, Josiane Pillonel, Caroline Semaille,  
 Département des maladies infectieuses, Unité VIH-IST-VHC,  
 Institut de veille sanitaire.